

Brissac Loire Aubance, le 02 mars 2026



À l'attention de Monsieur le Président, Thierry Guenal,
et des membres de l'Association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne

Objet : Réponse à votre courrier relatif au soutien à la mission d'information touristique du Prieuré

Cher.e.s représentant.e.s de l'association du Prieuré,

Nous faisons suite au courrier que vous avez adressé aux listes candidates ainsi qu'à la rencontre que nous avons eue le 26 février 2026, au Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement constant de votre association en faveur du patrimoine, de la culture et de l'éducation à l'environnement. Le Prieuré constitue un acteur structurant de la vie locale et participe pleinement au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire.

Vous nous avez rappelé que, depuis 2017, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a réorganisé l'accueil touristique en ne conservant que deux points d'information sur le territoire — à Brissac-Quincé et à Chalonnes-sur-Loire. Nous avons toutefois bien noté que, malgré la suppression de la subvention intercommunale liée à cette mission, le Prieuré a poursuivi un travail d'accueil et de relais d'information touristique.

En 2025, le site a accueilli 2127 visiteurs, dont près de 600 personnes spécifiquement renseignées au titre de l'information touristique. Ces éléments confirment que Saint-Rémy-la-Varenne constitue une porte d'entrée naturelle du territoire et que la mission exercée par votre association répond à un besoin réel.

Nous rappelons que la compétence « tourisme » relève de la Communauté de communes. Il apparaît donc légitime que la question d'un soutien à la mission d'information touristique assurée par le Prieuré soit examinée à ce niveau intercommunal. La commune de Brissac Loire Aubance disposant de neuf représentants au sein du conseil communautaire — soit la délégation la plus importante — elle a la capacité de porter ce sujet dans les instances décisionnelles concernées.

Nous partageons votre demande de reconnaissance de cette mission d'intérêt général et, si nous sommes amenés à exercer des responsabilités, nous défendrons ce dossier auprès de la Communauté de communes afin qu'une solution formalisée puisse être étudiée.

Au niveau communal, vous nous avez indiqué bénéficier d'un soutien de la commune de Brissac Loire Aubance, sous la forme d'une subvention municipale ainsi que d'une convention relative à la prise en charge de certaines dépenses liées au bâtiment (notamment le chauffage et l'électricité). Nous souhaitons poursuivre et consolider ce partenariat. Au-delà du soutien financier, nous proposons d'élargir les modalités d'accompagnement de l'association, notamment :

- par la mise à disposition ou la mutualisation de matériel municipal lorsque cela est possible ;
- par un appui technique au montage de projets, notamment pour l'ouverture au public de la salle des Peintres ;
- par l'identification de partenaires susceptibles d'apporter un soutien complémentaire (Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Département, autres dispositifs culturels ou environnementaux) ;

- par une clarification des compétences en matière de signalétique touristique sur les voies, afin d'identifier l'échelon pertinent.

Plus largement, nous renforcerons le service municipal dédié au soutien des associations, afin qu'il soit mieux identifié, plus accessible et doté de moyens adaptés aux besoins du tissu associatif local.

Nous développerons un accompagnement structuré sur les plans juridique, financier, administratif et logistique, ainsi qu'un appui renforcé au montage de projets et à la recherche de financements. Cette évolution permettra de consolider durablement l'action des associations et de mieux valoriser leur rôle essentiel dans la vie du territoire.

Nous vous prions d'agréer, cher.e.s représentant.e.s de l'association du Prieuré, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la liste « Brissac Loire Aubance inventons demain », Adrien GUETTE et Grégory FLORANCE